

Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050

Rencontres de préconsultation
Secteur de l'environnement
22 août 2024

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte global

Dans le cadre de la consultation publique sur le Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a organisé une série de groupes de discussion, segmentés selon divers secteurs d'activités professionnelles. Les objectifs poursuivis étaient :

- recueillir les perceptions globales sur le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité;
- identifier les forces et les faiblesses perçues;
- identifier les pistes d'amélioration.

D'une durée moyenne de deux heures et à partir d'un guide d'entretien, les groupes de discussion animés par l'OCPM se sont tenus entre le 6 et le 28 août 2024.

1.2 Synthèse — Environnement

Le présent compte rendu fait état des commentaires recueillis lors de deux groupes du secteur de l'environnement qui se sont tenus le 22 août 2024.

Les organismes suivants étaient présents :

- Les amis de la montagne;
- Les amis du parc Angrignon;
- Campagne ILEAU;
- Centre d'écologie urbaine;
- Défi nature urbaine du Grand Montréal;
- Fondation David Suzuki;
- Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME);
- Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM;
- Sauvons le parc!;
- Soverdi;
- Ville en vert.

II. IMPRESSION GÉNÉRALE

Dans l'ensemble, le projet de PUM est perçu comme progressiste et ambitieux. Aussi, il semble véhiculer les valeurs de la population montréalaise. On espère qu'il pourra inspirer d'autres municipalités du Québec.

En revanche, on trouve le projet trop techniciste et des doutes subsistent quant à la stratégie de mise en œuvre. On juge également que les documents du projet sont difficiles à parcourir. On ne comprend pas très bien la logique dans la structure des documents, si bien qu'il peut être fastidieux de trouver l'information que l'on cherche. Sur ce point, on souhaiterait qu'il y ait des références sous les cartes du Chapitre 2 qui indiquent où trouver les cartes plus détaillées dans l'annexe.

D'autres faiblesses ont été mises en évidence, notamment en matière de :

- Espaces verts
- Gestion des eaux pluviales
- Démocratie et gouvernance
- Accessibilité universelle
- Faisabilité
- Intensification
- Art et culture
- Mobilité
- Logement
- Agriculture urbaine

III. VISION

3.1 Une ville *verte, juste et résiliente*

La vision proposée par le projet de PUM est la suivante : en 2050, Montréal est une ville *verte, juste et résiliente*.

Avec cette proposition de vision, on comprend d'abord que la ville en 2050 est *verte* parce qu'elle est consciente des enjeux climatiques et s'y adapte pour les mitiger. C'est aussi une ville qui considère la biodiversité comme une alliée dans la lutte aux changements climatiques.

On comprend ensuite que la ville est *juste* parce qu'elle se soucie de l'équité territoriale.

Puis, on comprend qu'elle est *résiliente* parce qu'elle est prête à effectuer la transition climatique.

3.2 Lacunes

Cependant, on souligne que cette vision présente deux lacunes.

Premièrement, l'importance de la participation citoyenne ne figure pas dans la vision. Il faudrait y ajouter le mot « démocratique ».

Deuxièmement, on ne trouve pas la notion d'accessibilité — financière, géographique et informationnelle — dans la vision. Or, pour que la ville devienne verte et résiliente, la population doit avoir accès financièrement et géographiquement à des services et produits écologiques, biologiques et locaux de qualité. Qui plus est, le public doit savoir quels sont ces services et produits, pourquoi ils sont écologiquement avantageux et où les trouver.

IV. FORCES ET FAIBLESSES

4.1 Forces

- On souligne la présence de cibles concrètes et le processus de suivi et de reddition de compte est souligné. Par ailleurs, effectuer un processus de révision du PUM aux cinq ans semble approprié. Cela permettra d’optimiser les objectifs et les cibles si de nouveaux problèmes surgissent.
- Le projet de corridors vert et bleu suscite beaucoup d’intérêt.
- Le concept d’intensification urbaine est prometteur. Il pourrait changer la perception négative de la densification.
- Le projet de tramway a le potentiel de constituer un tournant dans la stratégie de mobilité de la Ville.

4.2 Faiblesses

4.2.1 Espaces verts, espaces bleus et biodiversités

a) Enjeux

- Les 46 actions du Plan climat Montréal 2020–2030 pour atteindre la carboneutralité sont louables, mais on craint que le Plan soit abrogé advenant un changement d’administration à la Ville.
- Montréal a la réputation d’être une ville verte, mais cette réputation est surfaite. Par exemple, il y a beaucoup d’arbres, mais peu d’infrastructures vertes structurantes comme des corridors verts et bleus.
- Certains corridors verts et bleus ont une vocation écologique, tandis que d’autres sont voués à la mobilité. Il est difficile de distinguer les deux dans le projet de PUM.
- Le Technoparc ne figure pas dans la carte des corridors verts; il n’y a aucune mention du projet de consolidation du corridor des ruisseaux dans le projet de PUM.
- Le projet PUM ne reconnaît pas les services écosystémiques et économiques que procurent les espaces verts, notamment en matière de l’amélioration de la santé publique.
- L’expansion du port de Montréal à Contrecoeur et le développement industriel aux alentours menacent les derniers espaces verts du secteur.
- Plusieurs secteurs vivent une crise de la biodiversité. C’est, entre autres, le cas du Technoparc de Montréal. Désigné parc-nature il y a dix ans, cet écosystème de 215 hectares est menacé par la construction d’un bâtiment industriel qui mettrait en péril la riche biodiversité du secteur.

- Il arrive que la Ville décide de raser la végétation naturelle d'un espace vert afin d'y implanter un nouveau type de végétation. Cela nuit à la préservation des environnements naturels.
- Depuis la pandémie de COVID-19, les parcs sont beaucoup plus fréquentés par la population, ce qui accélère leur dégradation.
- Certains types de verres utilisés pour les fenêtres de bâtiments posent un danger pour les oiseaux parce qu'ils ne les voient pas et peuvent donc percuter les fenêtres.
- L'apiculture urbaine nuit aux abeilles sauvages si elle ne s'accompagne pas de verdissement par permaculture.
- Bien que le projet de PUM prévoie des mesures pour protéger les arbres matures, la recension des arbres matures sur le territoire de la Ville n'est pas complète, ce qui complique la tâche.
- Il est question de lutte aux espèces exotiques envahissantes à l'Objectif 8.3, mais le projet de PUM ne présente aucune cible ni stratégie pour y arriver.

b) Propositions et pistes de solution

- Nommer explicitement le Plan climat Montréal 2050 et intégrer les actions qu'il propose dans le PUM. Parce que le PUM est moins susceptible d'être abrogé advenant un changement d'administration, il procurerait une certaine protection aux actions du Plan climat Montréal.
- Investir davantage dans les infrastructures vertes structurantes comme des corridors verts et bleu.
- Recenser les lieux végétalisés afin d'identifier les lieux à haut potentiel pour le développement d'espaces verts structurants.
- Aménager et restaurer les ruisseaux de la ville, incluant ceux qui sont enfouis comme le ruisseau Saint-Pierre ou le ruisseau Bouchard.
- Ajouter la consolidation du corridor des Ruisseaux dans les objectifs de l'Orientation 6.
- Reconnaître dans le PUM les services écosystémiques et économiques que procurent les espaces verts, notamment en matière d'amélioration de la santé publique.
- Établir une réglementation plus sévère en matière de protection des milieux naturels.
- Établir une réglementation plus sévère en matière de protection des espaces verts situés dans le secteur de l'expansion du port de Montréal à Contrecoeur.
- Cesser la pratique de raser la végétation naturelle des espaces verts et conserver la végétation originale de ces espaces.
- Ajouter un paragraphe sur les laboratoires de secteurs écologiques (aussi appelés « laboratoires de technologies environnementales ») dans l'Orientation 8.

- Engager du personnel additionnel pour faire l’entretien des parcs afin d’éviter qu’ils se dégradent.
- Inciter les arrondissements à adopter un règlement qui interdit les types de verres que les oiseaux peinent à discerner. L’arrondissement Saint-Laurent a adopté un tel règlement.
- Tenir un registre des ruches et des populations d’abeilles domestiques. Établir un moratoire sur les ruches urbaines privées.
- Accélérer la recension des arbres matures pour pouvoir mieux les protéger. L’expertise locale existe : on peut se baser sur les estimations de la Fondation David Suzuki et de l’UQÀM.
- Ajouter des cibles et des stratégies liées à l’Objectif 8.3.

4.2.2 Gestion des eaux pluviales

a) Enjeu

- En raison des changements climatiques, la ville reçoit des pluies abondantes qui causent des surverses et des inondations dans les immeubles.

b) Propositions et pistes de réflexion

- Exhumer des cours d’eau enfouis pourrait aider la gestion des eaux pluviales. Bien que cela constitue un défi d’ingénierie, des centres de recherche universitaires montréalais développent de nouvelles méthodes prometteuses. Par ailleurs, on peut commencer par des projets pilotes de plus petites envergures.
- Inciter la population à aménager des jardins de pluie sur leur propriété.
- Aménager davantage de pavés alvéolés à travers la ville.
- Cibler des terrains vacants pouvant être transformés en parcs éponges.
- Construire des terrains de sports (football, soccer, baseball, etc.) en gazon naturel plutôt qu’en gazon synthétique.
- Utiliser les noues de biorétention comme réseaux de canalisation des eaux de pluie qui se versent dans les bassins intérieurs. Pour ce faire, on peut réaménager les cuvettes en tirant parti du relief.

4.2.3 Démocratie et gouvernance

a) Enjeux

- La mise en œuvre du projet de PUM nécessitera des partenariats avec les différents paliers de gouvernement, ainsi qu’avec les villes liées et les arrondissements. Or, cet aspect est largement passé sous silence.

- Le projet de PUM reste vague sur la question de la gouvernance du mont Royal, se contentant de dire que cela constituera un défi. La montagne est actuellement gérée conjointement par quatre arrondissements et deux villes autonomes, ce qui complexifiera grandement la mise en œuvre des objectifs relatifs au mont Royal.
- La place de la population dans le processus de décision de la Ville n'est pas précisée dans le PUM. Cela est d'autant plus important que ces dernières années, la Ville consulte beaucoup, mais ne respecte pas toujours les recommandations découlant des consultations. Les consultations apparaissent beaucoup comme des outils d'acceptabilité sociale. Par exemple, la population de l'est de l'île ne se sent pas écoutée. Depuis plusieurs années, des groupes locaux font des pressions afin que le secteur soit désindustrialisé et que le projet Ray-Mont Logistiques soit abandonné. Mais la Ville semble ignorer les demandes du public.

b) Propositions et pistes de réflexion

- Identifier clairement les différents partenaires de la Ville (paliers de gouvernement, villes liées et arrondissements) et établir une stratégie de partenariat.
- Spécifier quels mécanismes d'harmonisation entre les différents niveaux de décision seront mis en place pour la mise en œuvre des objectifs du PUM relatifs au mont Royal. Une solution envisageable serait de désigner les corridors et installations écologiques comme compétences de la Ville.
- Préciser la place de la population et de la société civile (chaires de recherche, organismes communautaires, etc.) dans le projet de PUM. Par exemple, il pourrait être établi que la population et la société civile locales doivent être consultées en amont de toute démarche de transformation d'espaces verts, puis qu'un suivi de la consultation initiale soit assuré auprès des mêmes personnes.

4.2.4 Accessibilité universelle

a) Enjeu

- Le projet contient peu de détails sur les mesures visant à rendre le mont Royal et les berges plus accessibles pour les personnes avec limitations fonctionnelles. Cela est d'autant plus important parce que des enjeux d'accessibilité persistent sur le mont Royal et sur les berges. À titre d'exemple, l'interdiction des véhicules motorisés sur la voie Camillien-Houde complique l'accès à la montagne pour les personnes avec limitations fonctionnelles.

b) Proposition et piste de réflexion

- Clarifier quelles mesures concrètes la Ville envisage de prendre pour rendre le mont Royal et les berges plus accessibles pour les personnes avec limitations fonctionnelles.

4.2.5 Faisabilité

a) Enjeux

- Le projet de PUM reste avare de détails sur la question du financement. Or, la faisabilité du projet est largement tributaire de l'obtention de fonds de la part des gouvernements provincial et fédéral.
- L'écart entre la situation actuelle et celle que projette le PUM pour 2050 est immense, surtout dans les secteurs en déficit.
- La mise en œuvre du projet nécessitera beaucoup de courage politique. Il y aura une résistance de la part de la population, des firmes de promotion immobilière, de l'industrie, etc.

4.2.6 Intensification urbaine

a) Enjeux

- Les objectifs d'intensification urbaine sont louables, mais on ne sait pas quels seront les impacts de l'intensification sur les espaces verts existants.
- Le concept d'intensification urbaine ainsi que le vocabulaire qui y est associé (revalorisation, densification, friche urbaine, etc.) peuvent être difficiles à comprendre pour le public.
- On craint que l'intensification urbaine ne se fasse au détriment des milieux naturels urbains et des espaces à potentiel agricole.

b) Propositions et pistes de solution

- Ajouter des cibles de protection des espaces verts existants dans les secteurs voués à être intensifiés afin de garantir la préservation de petites poches de nature. Cela pourrait être fait en déterminant un coefficient de biotope par surface (CBS) minimal.
- Vulgariser davantage le concept d'intensification urbaine ainsi que le vocabulaire qui y est associé à l'aide de dépliants d'information.
- Protéger les milieux naturels urbains dans les secteurs visés par l'intensification urbaine. La promenade Luc-Larivée à l'est du parc Maisonneuve est un bon exemple de conservation de la biodiversité dans un contexte de densification urbaine.
- Ajouter un paragraphe à l'Objectif 2.3 qui associe l'intensification urbaine avec l'intégration d'espaces d'agriculture agricole.

4.2.7 Art et culture

a) Enjeux

- L'art et la culture sont centraux à l'identité de Montréal, mais peu présents dans le PUM, comme s'ils étaient tenus pour acquis. Pourtant, la culture est un moyen de communication efficace pour sensibiliser la population aux enjeux environnementaux.
- La crise du logement cause un exode des artistes. Avant, les artistes venaient à Montréal du monde entier en raison de l'abordabilité des logements et des ateliers ainsi que de la qualité de vie.

b) Proposition et piste de réflexion

- Utiliser la culture comme instrument de communication afin de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux. Par exemple, on pourrait placer des installations artistiques éducatives dans les parcs.

4.2.8 Mobilité

a) Enjeux

- On a parfois l'impression que la Ville fait des concessions sur la mobilité durable (pistes cyclables, rues piétonnes, etc.) pour plaire aux commerces, aux touristes et aux personnes venant des banlieues.
- Les objectifs de repartage équitable de l'espace de la rue sont louables, mais la Ville rencontrera de la résistance de la part d'une partie de la population qui est attachée à la mobilité motorisée.
- Le prix des titres de transport collectif est de plus en plus élevé. Plusieurs personnes ne voient pas d'avantages financiers à utiliser le transport collectif plutôt que la voiture.
- Il n'y a pas suffisamment d'espaces de stationnement pour les vélos dans le centre-ville.

b) Propositions et pistes de réflexion

- Aménager l'espace de la rue pour la population montréalaise d'abord afin d'encourager la mobilité durable et de consolider les milieux de vie, et ce, même si cela peut être impopulaire auprès des commerces, des touristes et des personnes venant des banlieues.
- Développer une stratégie de communication concertée pour sensibiliser la population en amont et insister sur les avantages économiques à changer ses habitudes de mobilité. Faire appel aux médias et aux tables de concertation de quartier. Viser particulièrement les jeunes parce qu'il est plus facile de changer leurs habitudes de vie et ces changements seront acquis pour la vie.

- S’assurer d’aménager des solutions de rechange au transport motorisé sous la forme d’infrastructures de transport actif et collectif (stations BIXI, pistes cyclables, espaces de stationnement de vélo, tramway, stations de métro, autobus) avant de réduire l’espace réservé aux voitures.
- Inciter les entreprises à rembourser une partie du prix du titre de transport de leur personnel. Cela nécessitera sans doute une subvention du gouvernement provincial ou fédéral.
- Aménager davantage d’espaces de stationnement pour les vélos dans le centre-ville.

4.2.9 Logement

a) Enjeu

- Les mesures de revalorisation des milieux naturels et d’aménagement de nouveaux espaces verts inquiètent la population qui craint un écoembourgeoisement des quartiers. Par exemple, le projet Vert le Nord de Ville en Vert a rencontré beaucoup de résistance de la part de la population locale qui y voyait un projet d’écoembourgeoisement.

b) Propositions et pistes de réflexion

- Effectuer des interventions ponctuelles de revalorisation des milieux naturels plutôt que d’aménager de grands parcs et commencer par les espaces les moins susceptibles d’avoir un impact sur les loyers. Le développement de l’écoquartier Lachine-Est représente un bon exemple de cette approche.
- Mettre en place un cadre normatif global pour contrôler les loyers qui instaurerait, entre autres, un plafond pour le prix des loyers.

4.2.10 Agriculture urbaine

a) Enjeux

- L’insécurité alimentaire est un problème croissant dans la population. Or, il n’en est jamais question dans le projet de PUM.
- Des études montrent que de nombreux commerces (restaurants et épiceries) de la ville souhaiteraient s’approvisionner auprès de compagnies d’agriculture urbaine. En tant qu’activité commerciale, l’agriculture urbaine aurait le potentiel de représenter un marché de quelques millions de dollars chaque année. Cependant, actuellement, les compagnies d’agriculture urbaines ne sont pas suffisamment encadrées et organisées pour que ce potentiel économique soit suffisamment exploité.

b) Propositions

- Inciter les arrondissements à élaborer des plans de développement d’une communauté nourricière (PDCN) pour les secteurs avec un potentiel d’agriculture

urbaine. Les PCDN encouragent l'agriculture urbaine et favorisent l'accès à une nourriture de qualité locale et à moindre coût, réduisant ainsi l'insécurité alimentaire.

- Travailler avec les compagnies d'agriculture urbaines, les arrondissements et les villes liées pour créer un cadre et une organisation de l'agriculture urbaine sur toute l'île de Montréal afin d'exploiter son potentiel économique.